

## Remise de don à Scènes Nomades au titre du mécénat des particuliers

Pour soutenir et l'aider à poursuivre la diffusion de spectacles de qualité à des prix abordables, dans le cadre de sa saison décentralisée et du Festival au Village, et l'aider à maintenir une programmation riche à destination des publics scolaires dans le cadre de l'opération L'Enfant et le Théâtre.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :      -

### Je fais un don à Scènes Nomades d'un montant de :

- 20 €                       100 €                       500 €  
 50 €                       200 €                       Autre (précisez) :  €

Par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de Scènes Nomades.

→ Conformément à la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, les dons adressés à l'association Scènes Nomades ouvrent droit à une réduction égale à 66 % du montant du don. Ainsi **pour tout montant supérieur ou égal à 20 €, nous vous adressons systématiquement un reçu fiscal** ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Le  /  /

Signature :

À

### Document à adresser avec votre don à :

Scènes Nomades

3 rue Saint-Martin, 79170 Brioux-sur-Boutonne

05 49 27 57 95 - administration@scenesnomades.fr

Licences d'entrepreneur de spectacles 2-PLATESV-D-2023-002307 et 3-PLATESV-D-2023-001511